



CONSEIL PORTUAIRE

02 DECEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

A – Bilan et analyse : (usagers annuels, passages, liste d'attente, passeport escale)	1
B – Résultats financiers : (amarrage, zone technique, pêche professionnelle)	8
C – Activités techniques	11
D – Vie du Port	12
E – Résultats financiers 2021 et prévisions 2022	18
Barème 2021 annoté des propositions 2022	23

A - Bilan et analyse

LA REPARTITION DES CONTRATS PAR CATEGORIES TARIFAIRES et TYPES

Données au 07 octobre 2021

CATEGORIE	MOTEUR	VOILIER	PROF NAUTISME	1/2 TARIF	PECHEURS PRO	TOTAL
1			1	1		2
2		1				1
3	32	2	5	2		41
4	84	3		5		90
5	128	10	4	11		153
6	66	5		1		72
7	84	32				116
8	52	17	4			73
9	40	16			1	57
10	24	28	2			54
11	39	26	3		3	71
12	27	24				51
13	16	22			2	40
14	8	16			1	25
15	11	21	2		6	40
16	19	10			1	30
17	3	6			2	11
18	4	6			2	12
19	2	1			1	4
20		1				1
21	1	1				2
22	1					1
	641	248	21	20	19	949

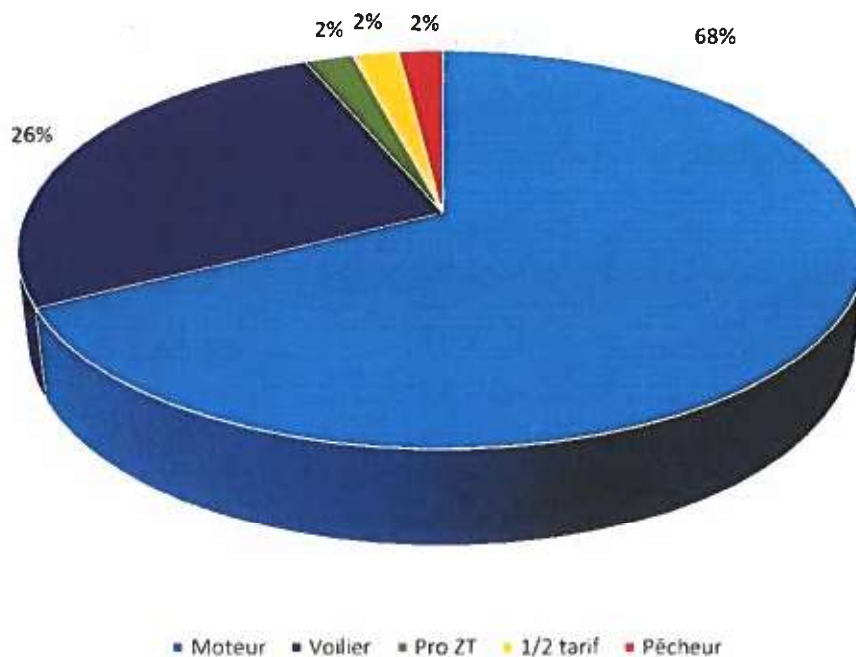
949 CONTRATS ANNUELS REPARTIS COMME SUIV :

909 PLAISANCIERS (plein et demi-tarif)

21 PROFESSIONNELS DU NAUTISME

19 PECHEURS PROFESSIONNELS

Contrats par catégorie tarifaire et type de bateaux



Le même profil d'usagers depuis de nombreuses années : les 3/4 des bateaux annuels du Port de CAPBRETON sont des moteurs (70 % de moteurs et 30 % de voiliers).

Les bateaux annuels des catégories 4 et 5 (entre 6 et 7 m), soit 243 contrats représentent 26 % de la flotte totale du Port.

LA REPARTITION DES PLACES PAR PONTONS

Données au 08 octobre 2021

		CONTRAT	1/2 TARIF	PROF NAUTISME	PLACE PASSAGE	EN COURS D'ATTRIBUTION	TOTAL PLACES PAR PONTONS
BASSIN POMPIDOU	B	12			27		39
	C	35	1	1	1	1	39
	D	37	1				38
	E	38	1	1	2	2	44
	F	39	2	1	2		44
	G	28	2		1		31
BASSIN DE LA PECHERIE	H	28					28
	I	25			1		26
	J	28			2		30
	K	41		1			42
	L	45		1			46
	M	48		1		1	50
N	50	1	1		2	54	
BASSIN BONNAMOUR	O	45			3		48
	P	36			2	2	40
	Q	41			2	1	44
	R	49			2	1	52
BASSIN DES CORSAIRES	S	24	2	3	3		32
	T	23	2	1	2	1	29
	U	28	2	1	1		32
	Z	4		5	1		10
BASSIN DU BOURET	AL	30			2		32
	BR	31		1			32
	CH	28	2		2		32
	DE	30	1	1	1		33
	EC	32	2		1	3	38
	FO	22	1		1	1	25
	GO	12		2		1	15
TOTAL		889	20	21	59	16	1005
PONTON PECHE		19					

1 005 places plaisance + 19 places pêche professionnelle

949 contrats (annuels, 1/2 tarif, professionnels nautisme et pêcheurs professionnels)

LES PLAISANCIERS EN PASSAGE OU ESCALE

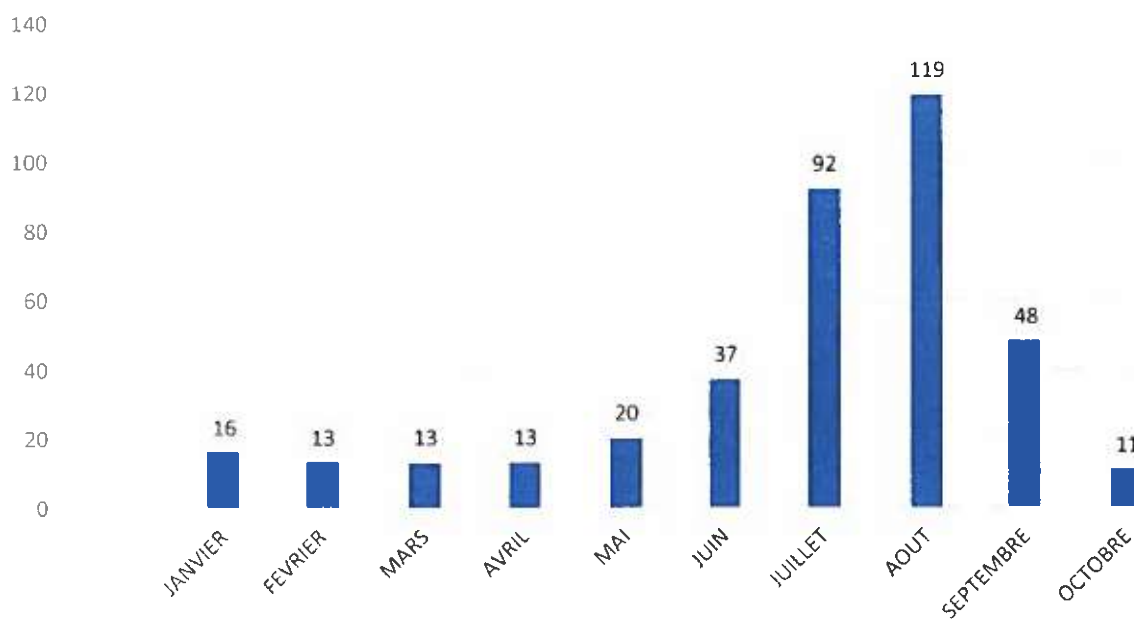
Par catégorie de bateau :

pour mémoire

Catégories	1 à 3	4 à 5	6 à 9	10 à 13	14 à 20	21 à 22	TOTAL	2020	2019
Longueur	- 6 m	6 m à 6,99 m	7 m à 8,99 m	9 m à 10,99 m	11 m à 16,99 m	17 m à 19 m			
Nbre bat	52	42	25	42	49	1	211	192	238
Nbre nuitées *	1949	2390	1040	668	832	2	6881		
Nuits Gratuites	7	4	2	9	9	0	31		

* : nombre de nuits comprenant les courtes escales (1 à 2 nuits) et les longs passages (un à plusieurs mois)

Evolution du nombre de passage par mois en 2021



Chiffres arrêtés au 08/10/21

➤ 77 % des passages s'effectuent sur la période de juin à septembre.

PASSAGES PAR PROVENANCE	
PAYS	NBRE
ALLEMAGNE	6
AUSTRALIE	1
BELGIQUE	2
CHILI	1
ESPAGNE	12
ETATS UNIS	1
RUSSIE	1
FRANCE	180
IRLANDE	1
NORVEGE	1
PAYS BAS	3
SUISSE	2
TOTAL	211

RECAPITULATIF CHIFFRE D'AFFAIRES HT	
PASSAGES (article 70682) 2016/2021	
2016	46 073 €
2017	52 046 €
2018	64 704 €
2019	61 814 €
2020	60 516 €
2021*	79 990 €

* arrêté au 27/10/2021

Bons de gratuité 2021 utilisables de juin à septembre inclus :

32 bons « 1 NUIT GRATUITE après 3 nuits consécutives » ont été utilisés pour une valeur 773,33 € H.T. (928,00 € T.T.C.).

LA LISTE D'ATTENTE

Nous constatons 19 résiliations et 6 attributions de places en 2021 de la liste d'attente qui comptabilise à ce jour 111 inscriptions.

ETAT DE LA LISTE D'ATTENTE PAR CATEGORIE

(au 12/10/2021)

Catégories	au 12/10/2021
Moins de 7 mètres	39
de 7 à 9 mètres	25
de 9 à 11 mètres	22
de 11 à 14 mètres	18
Plus de 14 mètres	4
Catamarans	3
TOTAL INSCRITS	111

ATTRIBUTION DE PLACE ANNUELLE POUR INSCRITS

EN LISTE D'ATTENTE DEPUIS 01/01/2021 (au 12/10/2021)

Longueur	- 7 m	7 à 9 m	9 à 11 m	11 à 14 m	sup à 14 m	multicoque	TOTAL
Places attribuées	3	2	1				

Le courrier de renouvellement pour l'inscription sur liste d'attente 2022 va être adressé à l'ensemble des personnes inscrites d'ici la fin d'année.

L'inscription sur liste d'attente reste à 20 € pour l'année 2022.

LE PASSEPORT ESCALE

A ce jour, 42 plaisanciers ont adhéré pour 2021 au réseau.

DEPENSES au 27/10/2021		Montant HT
	Frais de gestion/abonnement/Guide Atouts Ports	1 582.50 €
	Escales de « nos passeports » de janvier à fin septembre	2 822.20 €
TOTAL DEPENSES		4 404.70 €

RECETTES au 27/10/2021		Montant HT
	Achat/renouvellement cartes passeport escales (42 cartes)	700.00 €
	Escales dans notre port de janvier à fin septembre	1 680.78 €
TOTAL RECETTES		2 380.78 €

Escales reçues dans notre Port :

	2020		2021	
	Nombre de plaisanciers	Nombre de nuitées	Nombre de plaisanciers	Nombre de nuitées
Période 1 (du 1 ^{er} janvier au 30 juin)	1	1	5	8
Période 2 (juillet)	11	20	14	27
Période 3 (août)	8	12	10	19
Période 4 (septembre)	1	1	0	0
Période 5 (du 1 ^{er} octobre au 31 décembre)	1	1	Non clôturée	
Répartition des passeports reçus au Port de CAPBRETON.	22	35	29	54

Escales des titulaires de passeports du Port de CAPBRETON :

	2020		2021	
	Nombre de plaisanciers	Nombre de nuitées	Nombre de plaisanciers	Nombre de nuitées
Période 1 (du 1 ^{er} janvier au 30 juin)	0	0	3	6
Période 2 (juillet)	14	36	12	27
Période 3 (août)	20	43	28	63
Période 4 (septembre)	3	5	3	4
Période 5 (du 1 ^{er} octobre au 31 décembre)	0	0	Non clôturée	
Répartition des passeports du Port de CAPBRETON	37	84	46	100

B - Résultats financiers

RECETTES AMARRAGE et ZONE TECHNIQUE (H.T)

ANNEES	% DE HAUSSE	C.A. AMARRAGE	C.A. ZONE TECHNIQUE
2017	1.5% amarrage et 1.5% autres droits	1 486 019.00 €	94 572.00 €
2018	5%	1 566 359.25 €	98 595.67 €
2019	6% amarrage et 2% autres droits	1 642 549.31 €	120 739.63 €
2020	6% amarrage et 2% autres droits	1 730 600.19 €	92 316.13 €
2021*	2% amarrage 2% autres droits	1 742 471.73 €	92 447.43 €

(*) C.A. réel au 27/10/2021

La prévision de recettes 2021 votée au Budget du Port était de :

- 1 759 000 € H.T. pour l'amarrage (comprenant les contrats annuels, le passage, le passeport escale et le plan d'eau des pêcheurs)
- 90 100 € H.T. pour la zone technique (élévateur, stationnement, remorquage, grue)

→ ces prévisions votées en mars dernier ont été minorées suite à un contexte sanitaire encore fragile et incertain.

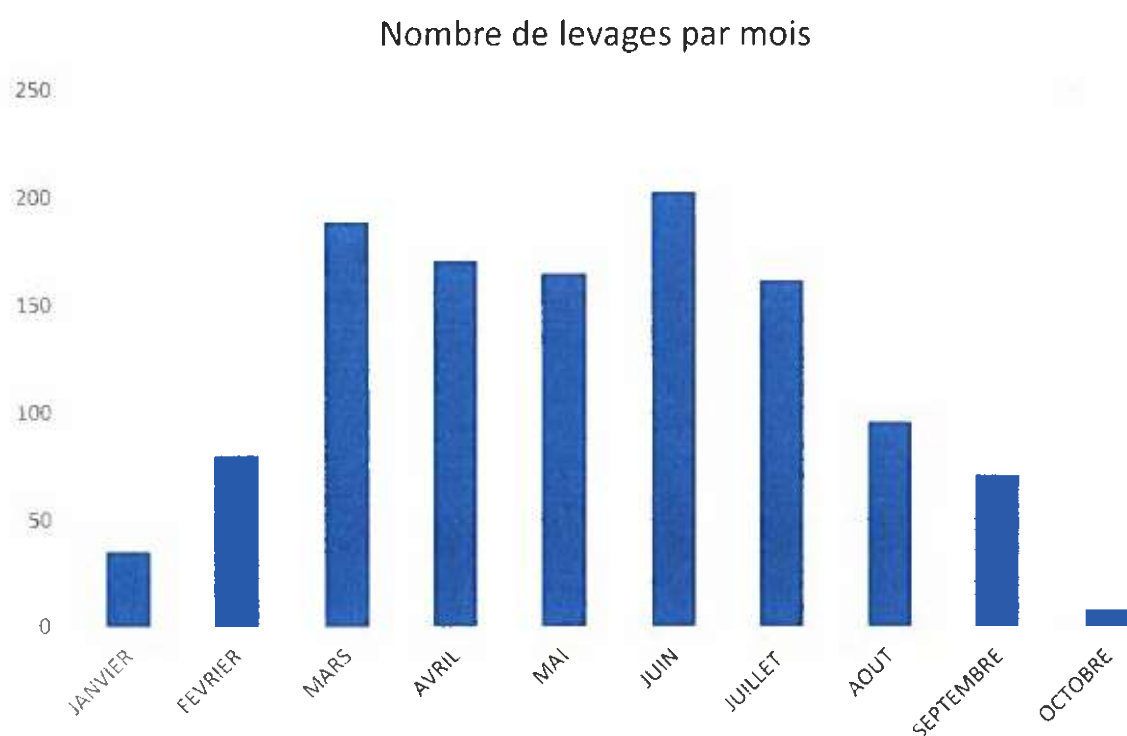
AMARRAGE

Les bateaux en passage ont, cette année, effectué de longs séjours au port avec une flotte de bateaux de dimensions supérieures à celles constatées les années précédentes. Leurs passages ont pu durer des mois complets. Les plaisanciers étrangers sont revenus très faiblement. La saison s'est prolongée avec de nombreux bateaux en passage jusqu'à fin septembre.

ZONE TECHNIQUE

Certains bateaux n'ont pas pu être entretenus l'année dernière suite aux nombreux confinements et restrictions, à ce titre, la saison des grutages a été intense de mars à août inclus. L'accès à la zone technique reste interdite aux véhicules. Des contrôles réguliers du service de la police municipale ont été effectués et en cas de stationnement interdit, les véhicules ont été verbalisés. Cette règle sera maintenue pour sécuriser la conduite de l'engin de levage piloté par le personnel.

Ci-dessous le graphique détaillé par mois du nombre d'opérations effectuées arrêté au 08 octobre 2021 :



Titres de recettes en cours :

Malgré les différentes poursuites engagées par les services de la Perception, les services du port ont admis en non-valeur des titres. Une délibération sera proposée au conseil communautaire du jeudi 25 novembre prochain pour un montant de 8 165.55 €, permettant de clôturer définitivement des dossiers aux poursuites infructueuses.

LES 19 CONTRATS DE PECHE PROFESSIONNELLE

Comparatif du nombre de jours de vente à quai

	2020	2021	
JANVIER	216	173	-43
FEVRIER	195	191	-4
MARS	74	179	+105
AVRIL	0	199	+199
MAI	195	245	+50
JUIN	241	280	-39
JUILLET	342	318	-24
AOUT	275	271	-4
SEPTEMBRE	233	193	-40
OCTOBRE *	224	285	+61
Jours de vente à quai (étals des pêcheurs professionnels)	1 995	2 334	+339

* : données arrêtées au 31/10/2021 pour 2020 et 2021

C - Activités techniques

DESENSABLEMENT DU PORT

Comme annoncé lors de la réunion de concertation qui s'est tenue au mois de juillet 2021, le dossier de demande d'autorisation pour le désensablement du bassin portuaire a été déposé auprès des services de l'Etat le 03 Août 2021.

Depuis cette date le dossier est en instruction, il sera ensuite soumis à enquête publique, à ce jour pas de date encore définie. Néanmoins et sauf opposition contraire (recours...), nous espérons vivement un commencement des opérations fin d'année 2022 pour la partie immergeable.

Ces travaux nécessiteront de nombreux déplacements de bateaux qu'il conviendra de travailler avec l'ensemble des usagers. Il sera notamment proposé d'appliquer la remise de 5% (dans les mêmes conditions que durant la période estivale) aux plaisanciers qui pourront libérer leur place (hors plan d'eau et hors zone technique) durant cette phase de travaux.

REFECTION DES SANITAIRES

La réfection du sanitaire de la Pêcherie, homme et femme, interviendra à compter du 10 novembre 2021. Ces travaux comprendront la reprise complète des sols en carrelage, un traitement du coriant et le remplacement de la robinetterie.

Des travaux similaires auront également lieu sur les sanitaires du Bourret dès 2022.

REFECTION DES PASSERELLES O.P.Q.R.

Le remplacement du platelage de ces passerelles est prévu pour le 1^{er} semestre 2022.

REMPACEMENT PASSERELLE DU PONTON S

Le remplacement de cette passerelle interviendra début Janvier 2022.

REMPACEMENT PONTON PASSEUR – QUAI DE LA PECHERIE

Le remplacement de ce ponton aura lieu en Janvier 2022 en même temps que le remplacement de la passerelle du ponton S.

D - Vie du Port

CÔTÉ PLAISANCE

BILAN HAUTE SAISON :

- 211 bateaux visiteurs accueillis cette année (192 en 2020).
- C.A (H.T) des passages en hausse de 30% par rapport à 2020.
- pas de soucis majeur à déplorer.

LIBERATION DE PLACE (cf article 5 du Règlement de Police du Port : remise de 5% accordée au plaisancier qui libère son emplacement, pendant minimum 14 jours, du 14 juillet au 31 août)

Cette année, 23 plaisanciers ont libéré leur emplacement contre 21 en 2020 et 28 en 2019.

PASSEPORT ESCALE

41 cartes ont été vendues cette année, 38 en 2019 et 58 en 2018. C'est la quatrième année que le port de Capbreton adhère au passeport escale et offre aux plaisanciers annuels la possibilité de bénéficier de 3 nuitées gratuites. Même si cette offre a du mal à trouver son public, l'adhésion sera reconduite en 2022, en espérant qu'un maximum de plaisanciers du port en bénéficie et que cela dynamise le passage.

PROPOSITION « MANUTENTION EXPERTISE / AVARIE »

Compte tenu des échanges lors du conseil portuaire de décembre 2020, il avait été évoqué la réflexion sur un tarif de manutention « expertise / avarie » permettant aux plaisanciers et/ou aux professionnels de caler le bateau en 45 min maximum.

Il est donc proposé une nouvelle prestation « Manutention expertise/avarie » calculée à 50 % du forfait 24h (selon le poids relevé par l'engin de levage).

Le calage du bateau sera obligatoire et réalisé soit par un chantier soit par le plaisancier, s'il a des bers et uniquement pour expertise ou avarie (voie d'eau, hélices engagées) sur un créneau de 45 min.

Au-delà de ce délai, sera facturé un forfait 24h minimum et fonction du temps passé sur la zone.

EVALUATION DES NAVIRES EN MANQUE D'ENTRETIEN

Lors du dernier conseil portuaire, le sujet des navires en manque d'entretien avait été abordé.

Voici sur quels éléments les agents de port se basent pour que nécessite l'intervention du propriétaire :

- date de la dernière sortie d'eau pour entretien à terre,
- Amarres usées, faibles,
- défenses crevées,
- état de la coque, du gréement, présence de coquillages au niveau de la ligne de flottaison, mousse sur le pont du navire,
- taud ou bâche déchiré,
- état des chandeliers, des balcons, des hublots, pare-brises.

Sur 35 bateaux actuellement concernés pour manque d'entretien : 19 plaisanciers ont entrepris le nettoyage de leur bateau.

Parmi les 16 restants : 2 sont en vente en l'état, 2 en attente de succession, 1 bloqué (divorce en cours), 1 destiné à la destruction et 1 en cours de rénovation.

Sur ces 9 restants, 4 ont été relancés pour défaut d'assurance.

Une veille régulière est menée par les services du port sur la constitution des dossiers et des pièces manquantes.

REFONTE REGLEMENT DE POLICE DU PORT

Les services du port travailleront avec un bureau d'études sur la refonte du règlement de police du port, dès le début de l'année 2022.

ASSOCIATION EUSKAQUITAINE

Le salon nautique d'Arcachon a été annulé.

L'association se réunira le jeudi 18 novembre 2021 pour échanger sur les perspectives 2022 et notamment sur le « nautic d'Arcachon ».

OUVERTURE DE LA CAPITAINERIE BASSE SAISON

La capitainerie est ouverte du lundi au vendredi de 8H00 à 12H30 et de 13H30 à 18H00. Les samedis de 8H00 à 12H00, puis un agent est d'astreinte jusqu'au lundi 8H00. Ces horaires sont effectifs jusqu'au dimanche 24 avril 2022.

GUIDE DU PORT 2022

Les guides du port 2022 seront disponibles mi-décembre à la capitainerie.

PARKING PLAISANCIERS

Cette année, des aménagements importants ont été effectués sur le parking Bonamour (environ 40 places dont 3 emplacements réservés aux P.M.R.).

L'installation d'une barrière avec ouverture par contrôle d'accès permet aux plaisanciers de leur assurer un emplacement sur ce parking.

Le parking situé avenue du Maréchal Leclerc a également son importance dans la mesure où il permet aux usagers de garer leur véhicule lorsque leur bateau est mis à sec sur la zone technique (places matérialisées en bleu).

Rappel : pour accéder dans l'enceinte de la zone technique du port lorsque le bateau est au carénage, les plaisanciers doivent retirer un badge à la capitainerie (caution 50 euros). L'accès se fait uniquement par le petit portail de la zone. Le stationnement des véhicules y est interdit. Des contrôles sont effectués par les services de la police municipale.

NOUVEAUTES EN VENTE A LA CAPITAINERIE

La traditionnelle « Marinière » du port de Capbreton a été relookée cette fin d'année avec un style plus actuel. Elle est déjà en vente à la capitainerie pour 20 euros le modèle adulte et 15 euros le modèle enfant.



Pour égayer cette tenue, un foulard à l'effigie du port de Capbreton sera proposé dès le 01^{er} Janvier 2022, au prix de 3 euros TTC.

CÔTÉ ANIMATIONS

Malgré l'annulation de la fête de la mer, la fête du chipiron a bien eu lieu mais avec des activités réduites. Deux points de restauration sous chapiteau ont permis au public de savourer de bons petits plats à base de chipiron :

- Au pied de la capitainerie : l'association les voiles s'en mêlent (environ 1 000 repas)
- Place « lou chaque dit » : le club de rugby de Capbreton (environ 1 500 repas)

ADUP (Association Des Usagers du Port)

2021 une année d'activité difficile due à la situation sanitaire, mais des points positifs sur l'action de l'association :

1/ Notre adhésion comme membre de FNPAM « Fédération Nationale des Associations de Plaisanciers de l'Atlantique et de la Méditerranée » sous L'UNAP 40/64 « Union des Associations de Plaisanciers des Landes et des Pyrénées Atlantiques ». Réunion et concertation sur les problématiques des différents ports de plaisance,

2/ Activité sur le site Facebook « adup capbreton » : publications d'informations sur le port de Capbreton, sur les ports en général et sur l'activité nautique, exposition, législation, sécurité...

3/ Organisation des Puces de Mer dans le cadre de la fête du Chipiron,



4/ Relation avec la capitainerie de Capbreton et les responsables du port : plusieurs réunions des associations, dont le Conseil portuaire

(Résumé envoyé par M. HIZARD)

UNPC SECTION PECHE

Le 17 juillet s'est tenu le 1er concours thonidés de l'année avec 21 bateaux participants, l'application d'un protocole COVID contraignant et strict. La limitation à la pesée des 25 plus gros thons pour chaque équipage. Une réception s'est tenue dans les locaux de la maison du port à la Salle Roger Calès avec plus de 80 participants à ces premières retrouvailles.

Le concours du 07 août a été reporté au 21 août pour cause météo. 15 équipages ont participé à cette sortie. Les mêmes conditions de pesée et de réception pour cette 2ème sortie du challenge thonidés. Toujours avec un protocole COVID contraignant et difficile à respecter. Mais l'effort de chacun a permis de s'y tenir.

Le 04 septembre, l'UNPC pêche a organisé un concours « Pagre » ouvert à tous les pêcheurs adhérents ou pas à l'UNPC ou d'ailleurs. Nous avons dénombré 40 participants à ce concours répartis sur 15 embarcations. Le challenge était individuel. Pesée du plus beau pagre pour chaque pêcheur. Ce concours innovant a connu un franc succès puisque des concurrents de Bayonne ont participé et ont obtenu le 1er prix de 200€. Le 2ème de 150 € et le 3ème de 100€ ont été remportés par 2 membres du club de l'UNPC...L'honneur a été sauf mais la fête qui a suivi a été tout aussi fantastique que le concours. Nous avons eu le plaisir d'accueillir plus de 100 convives à la paëlla géante préparée et servie sous chapiteau dans les locaux de la Pinasse Capbretonnaise. Nous tenons à remercier M. Galdos et les services techniques de la municipalité pour leur concours à la mise à disposition et à l'installation des chapiteaux et tables pour cette manifestation qui nous ont permis en plus de respecter la distanciation sociale exigée par le protocole COVID.

Le 18 septembre, s'est tenu le Challenge Broumé, le IVème rapprochement méditerranée/Capbreton.

Cette année les conditions météo ont encore contrarié le calendrier et la partie pratique de cette rencontre s'est tenue le vendredi 17 septembre et le samedi 18 septembre. Gaël Cavolino et Vincent Rios, pêcheurs très expérimentés et passionnés de Gruissan et de Port Saint Louis du Rhône, ont animé des ateliers techniques très haut de gamme avec étalonnage de freins de moulinets, mesure de résistance de fils, nœuds et montages. Ce temps fort a été le moment de procéder à un débriefing des pêches de la veille. Nous avons répertorié 7 poissons « pendus » pour une seule capture d'un poisson de 80 kg et parmi les poissons qui ont gagné leur combat face au pêcheur nous noterons la déception de l'équipage et de tout le club pour le poisson qui a remporté le combat après plus de 8 heures de face à face. D'après l'équipage, le poisson devait avoisiner les 350 kg pour une taille comprise entre 3 et 4 m... Cette belle conclusion a alimenté les conversations de toutes les tables au repas du soir servi sous chapiteaux sur la terrasse de l'ancien Kraken où pas moins de 100 convives ont partagé ce beau moment de convivialité.



(Résumé envoyé par M.MOUCHET)

UNPC SECTION VOILE

Côté voiles, la section de l'union nautique du port de Capbreton a quand même pu organiser 7 régates au cours de l'été :

Félicitations à François MAURENS du port d'Anglet vainqueur du Challenge 2021 (voilier « Poivre et Sel »), à Manuel LASSERRE (2^{eme} «Emeraude 2 »), à Marc Declercq (3^{eme} «Le Pottonec») sans oublier les autres participants.

A noter que 22 bateaux ont participé aux régates.

Les croisiéristes ont réalisés quelques sorties côté nord de l'Espagne et ont pour projet la Bretagne pour 2022.

(Résumé envoyé par M.GUYON)



LA PINASSE CAPBRETONNAISE

A l'occasion de la fête du chipiron, la Pinasse Capbretonnaise a eu le plaisir de promener entre 80 et 90 personnes sur le plan d'eau du port, le samedi et le dimanche après-midi.

Le local était ouvert au public et proposait une exposition de photos, retraçant la construction, la mise à l'eau et le baptême de la pinasse, ainsi que des parties de pêche à la senne.

(Résumé envoyé par Mme. BARBE)



Régis LACOUETTE, maître de port

E - Résultats financiers 2021 et prévisions 2022

RESULTATS FINANCIERS 2021

Vous trouverez ci-après le détail des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement arrêté au 16 novembre.

Certains travaux se sont ajoutés à ceux initialement prévus dans le budget prévisionnel 2021 avec notamment :

- la reprise de sanitaires de la pêcherie (sol, robinetterie et murs),
- le changement du grill de carénage de la cale Bonamour
- changement du plattelage des passerelles O-P-Q et R

Pour la section investissement, la plupart des dépenses prévues au budget 2021 a été réalisée avec :

- le changement du ponton passeur / mille sabords pour 33 000 €
- la poursuite de l'opération de désensablement du bassin portuaire avec la « pré-étude » du terrain ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) ainsi que les premières analyses en cours sur les sédiments à valoriser.

**BUDGET PORT
FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

	N° et libellés des Comptes	BUDGET 2021	MANDATE ET ENGAGE AU 16/11/21	REALISÉ EN %
011	Charges à caractère général	868 200,00	693 401,39	79,87%
6061	Fourniture d'eau et lectricité	218 000,00	152 778,31	
6063	Achats produits entretien et fourniture matériel	44 000,00	27 343,53	
6064	Fournitures administratives	3 000,00	1 033,36	
6066	Achats de carburants destinés à conso.	6 000,00	4 382,48	
6135	Location mobilière (matériel tech)	12 000,00	8 302,59	
61521	Entretien/réparation constructions (biens immo)	58 000,00	53 421,88	
61551	Entretien et réparation matériel transport	11 000,00	9 290,07	
6156	Entretien et réparation Mat, Out, Mobilier	22 500,00	21 152,93	
6161	Assurances multirisques	40 000,00	37 367,62	
618	Divers (formation agents)	10 000,00	6 714,50	
6226	Honoraires	45 500,00	38 009,00	
6232	Fêtes et cérémonies - échantillons	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	1 033,80	
6237	Publications et abonnement	5 500,00	5 045,13	
6238	Publicité et propagande - Divers	4 000,00	3 765,42	
6251	Voyages et déplacements	500,00	116,70	
6257	Réceptions	500,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	3 749,74	
6262	Frais de télécommunications	14 000,00	10 793,11	
627	Frais de banque	200,00	173,87	
6281	Concours divers (cotisations)	9 500,00	4 239,25	
6283	Frais de nettoyage des locaux	17 000,00	9 754,74	
62882	Autres prestations sur quais et pontons	42 000,00	36 063,73	
62883	Autres prestations	86 000,00	59 077,10	
62884	Passeport escale	9 500,00	6 082,20	
635111	CET (CFE + CVAE)	63 000,00	60 584,00	
63512	Taxe Foncière	118 000,00	112 682,00	
63513	Redevance domaniale Capbreton	22 000,00	20 444,33	
012	Charges de personnel et frais assimilés	602 910,00	497 199,11	82,47%
022	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	8 500,00	8 166,31	96,07%
66	Charges financières	23 000,00	19 617,51	85,29%
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	2 905,00	41,50%
68	Dotations aux Provisions pour risques et charges	200 000,00	0,00	0,00%
69	Impôts sur les bénéfices	83 000,00	82 098,00	98,91%
042	Opérations d'ordre entre sections	302 000,00	0,00	0,00%
023	Autofinancement complémentaire Invest	388 976,25	0,00	
		2 503 586,25	1 303 387,32	

*virement à la section
d'investissement non réalisé*

Les écritures aux chapitres 68 et 042 ne sont à ce jour pas encore réalisées

**BUDGET PORT
FONCTIONNEMENT - RECETTES**

	N° et libellés des Comptes	BUDGET 2021	ENCAISSE AU 16/11/21	REALISÉ EN %
70 - Vente de produits fabriques, prestations services		1 979 415,00	2 038 018,34	102,96%
70611	Prestation electricite	6 000,00	813,02	
70612	Autres produits divers	315,00	372,49	
70613	Entreposage et outillage stationnement	9 000,00	14 076,47	
70614	Entreposage et outillage grue	500,00	647,02	
70615	Entreposage et outillage elevateur	80 000,00	93 013,69	
70616	Entreposage et outillage Remorquage	600,00	195,00	
70681	Droits de Port ANNUELS	1 667 000,00	1 673 535,43	
70682	Droits de Port PASSAGE	65 000,00	86 510,84	
70683	Passeport escale	2 000,00	2 395,84	
70684	Redevance droits de quai	50 000,00	46 417,66	
70685	Redevance a caractere commercial	81 000,00	88 388,55	
7083	Location diverses	18 000,00	31 652,33	
75 Autres produits de gestion courante		78 000,00	112 166,94	143,80%
7512	Occupation Domaniale Terrains aménagés	26 000,00	40 773,96	
7513	Occupation Domaniale Constructions	23 000,00	39 611,08	
7514	Amodiation plan d'eau Pêcheurs	25 000,00	22 971,08	
7588	Autres produits - Eau electricité AOT	4 000,00	8 810,82	
77 Produits exceptionnels		4 000,00	21 362,50	534,06%
0.02	Excédent antérieur reporté	442 171,25		
	TOTAL	2 503 586,25	2 171 547,78	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

- important entretien avec la réfection des sanitaires du Bourret et des travaux de la station d'avitaillement concernant la surverse et la pompe plaisance pour 110 000 €
- le changement des platelages des passerelles N –I et J à hauteur de 30 000 €
- la reprise de la cale Bodegon pour 16 000 €
- le lancement d'une étude sur la courantologie du port
- la refonte du règlement de police
- l'étude sur la fin de concession (zone technique et l'ensemble du périmètre port)

INVESTISSEMENT :

DESENSABLEMENT DU BASSIN PORTUAIRE

2 phases :

① sédiments immergeables,

② sédiments valorisables

- lancement 1^{ère} phase de travaux dragage du port à partir du mois d'octobre 2022 pour la phase ① des sédiments immergeables – coût estimatif de 2,5 millions d'euros H.T. avec une inscription budgétaire sur 2022 mais essentiellement sur 2023.

WIFI DU PORT :

- Installation du wifi sur le port 40 000 €

REMPLACEMENT FABRIQUE A GLACE :

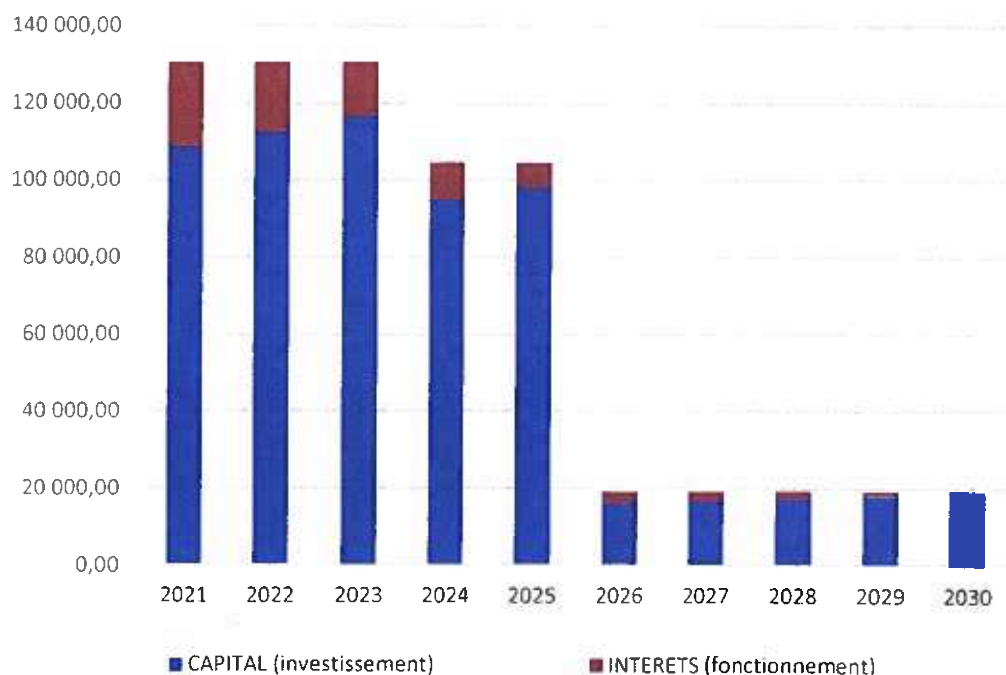
- fin d'année 2022, coût estimatif 800 000 € H.T. avec une inscription budgétaire en 2022 et 2023.
- dossier de subvention FEAMPA (fonds européen des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture) en cours, subventionnable à 80 %.

Le financement de ces opérations ne devrait pas nécessiter le recours à l'emprunt pour 2022.

Une présentation plus détaillée sera faite aux membres du conseil portuaire et au CLUPPIP après le vote du budget, qui se déroulera en mars 2022.

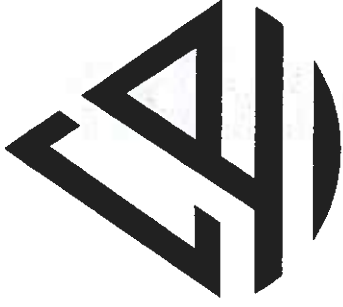
ETAT DE LA DETTE

	CAPITAL (investissement)	INTERETS (fonctionnement)	TOTAL
2021	108 546,78	22 084,87	130 631,65
2022	112 520,58	18 111,07	130 631,65
2023	116 642,36	13 989,38	130 631,74
2024	94 737,97	9 714,16	104 452,13
2025	97 978,72	6 473,41	104 452,13
2026	15 948,29	3 121,73	19 070,02
2027	16 528,81	2 541,21	19 070,02
2028	17 130,46	1 939,56	19 070,02
2029	17 754,01	1 316,01	19 070,02
2030	18 400,19	669,83	19 070,02
	616 188,17	79 961,23	696 149,40



OBJET	BANQUE	MONTANT INITIAL	DATE DE FIN
Pontons I - J - K et M	CRCA	280 000,00 €	15/07/2023
Divers Trvx Port 2010	CE	270 000,00 €	15/04/2030
Désensablement 2010	CE	1 000 000,00 €	02/05/2025

Barème 2021
annoté des
propositions 2022



 **PORT DE
CAPBRETON**

PÊCHE & PLAISANCE

BAREME DES DROITS DE PORT 2021

avec augmentation prévue au 01/01/22

Tarifs annuels 2021 (TTC)

CATEGORIE	Longueur	Largeur ≤ à	ANNUELS
1	Moins de 5M	2.00M	1 278 €
2	5.00/5.49M	2.15M	1 372 €
3	5.50/5.99M	2.30M	1 517 €
4	6.00/6.49M	2.45M	1 611 €
5	6.50/6.99M	2.60M	1 699 €
6	7.00/7.49M	2.70M	1 870 €
7	7.50/7.99M	2.80M	1 972 €
8	8.00/8.49M	2.95M	2 062 €
9	8.50/8.99M	3.10M	2 222 €
10	9.00/9.49M	3.25M	2 307 €
11	9.50/9.99M	3.40M	2 467 €
12	10.00/10.49M	3.55M	2 610 €
13	10.50/10.99M	3.70M	2 733 €
14	11.00/11.49M	3.85M	2 886 €
15	11.50/11.99M	4.00M	2 989 €
16	12.00/12.99M	4.30M	3 403 €
17	13.00/13.99M	4.60M	3 669 €
18	14.00/14.99M	4.90M	4 648 €
19	15.00/15.99M	5.00M	5 281 €
20	16.00/16.99M	5.10M	5 998 €
21	17.00/17.99M	5.20M	6 930 €
22	18.00/18.99M	5.30M	7 883 €

Tel : 05.58.72.21.23
Mail : port-lac@cc-macs.org

3%

* Bateaux de 19 m et plus : nous consulter

* Bareme spécial multicoques = bareme ci dessus x 1.5

Seules les mesures réelles effectuées par les services du Port sont prises en compte.

Tarifs de passage 2021 (TTC)

CAT - LONGUEUR	LARGEUR ≤ à	HAUTE SAISON (mois 05-06-07-08 et 09)			BASSE SAISON (autres mois)		
		MOIS	SEMAINE	NUITEE	MOIS	SEMAINE	NUITEE
1/2/3 ==> 5.99 M	2.30	280 €	76 €	13 €	168 €	45 €	8 €
4/5 ==> 6.99 M	2.60	374 €	102 €	17 €	224 €	62 €	11 €
6/7 ==> 7.99 M	2.80	467 €	127 €	21 €	280 €	76 €	13 €
8/9 ==> 8.99 M	3.10	584 €	160 €	27 €	350 €	96 €	16 €
10/11 ==> 9.99 M	3.40	678 €	184 €	31 €	408 €	110 €	19 €
12/13 ==> 10.99 M	3.70	771 €	210 €	35 €	463 €	126 €	21 €
14/15 ==> 11.99 M	4.00	863 €	235 €	39 €	518 €	141 €	24 €
16 ==> 12.99 M	4.30	957 €	262 €	44 €	574 €	157 €	27 €
17 ==> 13.99 M	4.60	1 027 €	280 €	47 €	616 €	167 €	29 €
18 ==> 14.99 M	4.90	1 120 €	306 €	51 €	672 €	184 €	31 €
19 ==> 15.99 M	5.00	1 284 €	351 €	58 €	770 €	211 €	36 €
20 ==> 16.99 M	5.10	1 447 €	395 €	66 €	868 €	237 €	40 €
21 ==> 17.99 M	5.20	1 658 €	452 €	75 €	995 €	271 €	46 €
22 ==> 18.99 M	5.30	1 892 €	516 €	86 €	1 135 €	310 €	52 €
23 ==> 20.99 M	5.50	2 106 €	574 €	96 €	1 263 €	345 €	58 €
24 ==> 22.99 M	5.90	2 380 €	649 €	108 €	1 428 €	390 €	66 €
25 ==> 24.99 M	6.10	2 678 €	730 €	122 €	1 607 €	438 €	75 €

3%

RAPPEL DES REGLES RELATIVES AUX DROITS D'USAGE DES INSTALLATIONS PORTUAIRES

(application de la CIRCULAIRE n° 76.110 du 13 Août 1976)

Les droits ou redevances attachées à la concession sont, en toutes circonstances, perçues par avance, et non remboursables en cas de départ ou de résiliation anticipée. Les redevances perçues pour le stationnement des bateaux dans le Port sont déterminées en fonction de la longueur et de la largeur des bateaux. Mesures effectuées par les services du port, hors tout.

En cas de réclamation, une mesure contradictoire en présence du propriétaire est possible à sa demande. En cas d'erreur constatée, le recours, dans un sens ou dans l'autre, ne pourra excéder 3 exercices au total.

LARGEUR MAXIMUM :

Les bateaux dont la largeur excède la dimension maximale indiquée dans la catégorie de longueur à laquelle ils appartiennent sont tarifés selon la catégorie correspondant à leur largeur réelle ou, exceptionnellement, aux caractéristiques du poste susceptible de leur être affecté.

PERIODE DE TARIFICATION :

TARIF BASSE SAISON du 1er Octobre au 30 Avril inclus
TARIF HAUTE SAISON du 1er Mai au 30 Septembre inclus

PAIEMENT DES TAXES :

La redevance « ANNUELLE » est appliquée pour la location d'un poste pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.
La redevance « MENSUELLE » s'applique pour une durée de 30 jours consécutifs.
La redevance « HEBDOMADAIRE » s'applique à une durée de 7 jours consécutifs.
La redevance « JOURNALIERE » s'applique de midi à midi, toute journée commencée étant due.

PRESTATIONS INCLUSES DANS LES TARIFS :

- Moyens et accessoires d'amarrage.
- Communication des renseignements météorologiques par affichage.
- Service courrier et messages.
- Eclairage des installations portuaires.
- Fourniture de l'électricité jusqu'à concurrence de 6 ampères pour l'éclairage de bord et la maintenance des accumulateurs.
- Fourniture de l'eau douce pour la consommation de bord, à l'exclusion de l'entretien du bateau.
- Assurance RESPONSABILITE CIVILE contre les risques imputables au Port.
- Enlèvement des ordures ménagères.
- Un badge d'accès au ponton.

ASSURANCES :

La fourniture d'une attestation d'assurance en cours de validité est **absolument obligatoire** pour tous les contractuels, annuels ou de passage. A défaut, et seulement pour les usagers temporaires, elle pourra être remplacée par une déclaration sur papier libre.

2 - REDEVANCE D'USAGE DES POSTES D'AMARRAGE A DEMI-TARIF

20 postes d'amarrage « Bord à quai » :

7 places au quai POMPIDOU (pontons C-D-E-F-G) jusqu'à épuisement des contrats en cours. Ces 7 places reviennent à terme en poste d'amarrage 100 %.

6 places au quai du BOURRET (pontons CH-DE-EC-FO)

6 places au quai des CORSAIRES (pontons S-T-U)

1 place au quai de la PECHERIE (ponton N)

- Tarif : 50 % du tarif n°1 en fonction des dimensions du bateau dans les limites d'une longueur maximale de 6,99 m.

3 - REDEVANCE BATEAUX-ECOLE, BATEAUX-PROMENADE, BATEAUX-ASSOCIATIFS INITIATION PECHE

a) Tarif d'amarrage en fonction des dimensions du bateau pour la période sollicitée d'exploitation dans ce type d'activité.

b) Redevance forfaitaire annuelle suivant le nombre de passagers transportés :

- bateaux homologués jusqu'à 5 passagers :	487.50 € H.T.	+ 97.50 € T.V.A. =	585.00 € T.T.C.
- bateaux homologués jusqu'à 10 passagers :	745.83 € H.T.	+ 149.17 € T.V.A. =	895.00 € T.T.C.
- bateaux homologués jusqu'à 20 passagers :	1 000.00 € H.T.	+ 200.00 € T.V.A. =	1 200.00 € T.T.C.
- bateaux homologués jusqu'à 50 passagers :	1 280.83 € H.T.	+ 256.17 € T.V.A. =	1 537.00 € T.T.C.

+ 3 %

c) Bateau non basé à CAPBRETON sur autorisation éventuelle :

- règlement de la redevance annuelle prévue pour les bateaux homologués pour le transport jusqu'à 50 passagers.

4 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (à caractère commercial)

a - NOUVEAUX CONTRATS D'AMODIATION

Tarif : le mètre carré par an 12.38 € H.T. + 2.48 € T.V.A. = **14.86 € T.T.C.** **+ 3 %**

- Application de la redevance à taux plein sur la surface bâtie.

- Puis tarif dégressif relatif à l'occupation des terre-pleins non construits :

* Abattement de 10 % sur les 100 m² au delà de la surface construite,

* Abattement de 20 % sur les 100 m² suivants,

* Abattement de 30 % sur les m² restants de surface non construite.

b – REDEVANCE COMMERCIALE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

23.08 € T.T.C (19.23 € H.T.)

+ 3 %

- Occupation temporaire du domaine public hors saison (juillet/août) calculé à 50 % du tarif ci-dessus (délibération du 26/5/2016)

c – REDEVANCES DES CONCESSIONS OSTREICOLES LAC D'HOSSEGOR

Parcs à huîtres :	3.95 € TTC/l'are
Cabane de production :	4.36 € TTC/le m ²
Bassin dégorgeoir :	0.43 € TTC/le m ²
Terre-plein :	1.79 € TTC/le m ²
Redevance commerciale : « Dégustation d'huîtres »	2 776.00 € TTC

+ 3 %

5 - REDEVANCE APPLICABLES AUX PECHEURS PROFESSIONNELS LOCAUX (exonéré de TVA) + 3%

a - REDEVANCE D'AMODIATION DE PLAN D'EAU

Redevance d'usage annuel pour l'utilisation d'un plan d'eau réservé aux pêcheurs locaux titulaires d'un contrat (approuvé le 28 juin 1983) par la Commission Permanente d'Enquête du Port et la Commission Nautique Locale.

TARIF : 50 % de la redevance appliquée aux bateaux de plaisance de la même catégorie.

b - DROITS DE QUAI PECHEURS PROFESSIONNELS

Application du barème « Droits de Quai » ci-dessus hors TVA
(minimum de perception des droits de quai dans l'année : 1 005 € révisables)

+ 3%

c – REDEVANCE D'OCCUPATION CASIER D'ARMEMENT

TARIF : Occupation annuelle

379.42 € H.T

Application de la participation aux travaux de la Maison du Port

411.00 € H.T

(jusqu'en 2038)

NON SOUMIS A AUGMENTATION

6 - FORFAIT ELECTRICITE – de 6 A/H à 32 A/H

Ce forfait subit annuellement les augmentations de tarif (tarif bleu heures pleines 12 KWA)

(pour info : contrats DIRECT ENERGIE)

Forfait JOUR.....	4.17 € H.T. + 0.83 € T.V.A. =	5.00 €
Forfait HEBDOMADAIRE.....	25.00 € H.T. + 5.00 € T.V.A. =	30.00 €
Forfait MENSUEL.....	125.00 € H.T. + 25.00 € T.V.A. =	150.00 €
FORFAITS ANNUELS du 1^{er} octobre au 30 septembre		
Forfait Annuel de 10 ampères	464.58 € H.T. + 92.92 € T.V.A. =	557.50 €
Forfait Annuel de 16 ampères	742.50 € H.T. + 148.50 € T.V.A. =	891.00 €
Forfait Annuel de 20 ampères	929.17 € H.T. + 185.83 € T.V.A. =	1 115.00 €
Forfait Annuel de 32 ampères	1 491.67 € H.T. + 298.33 € T.V.A. =	1 790.00 €

SANS CHANGEMENT

FORFAIT ELECTRICITE ANNUEL réservé aux bateaux à l'année. Ce forfait est payable d'avance et non remboursable au 01 octobre de chaque année civile et reconductible par tacite reconduction. Toute souscription en cours d'année entraînera une facturation, en 12°, au prorata des mois restant à courir jusqu'au 01 octobre suivant.

7 - PRODUITS DIVERS

REDEVANCE ANNUELLE D'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE	20.00 € T.T.C.	SANS
CARTE PASSEPORT ESCALE	20.00 € T.T.C.	CHANGEMENT
BADGES OUVERTURE PORTAIL PLAISANCIER (limité à 2 badges par bateau, sauf en cas de copropriété à justifier) : le second badge	10.00 € T.T.C.	Voir tarifs vente foudrards
BADGES OUVERTURE PORTAILS PROFESSIONNELS NAUTISME limité à 2 badges par entreprise	50.00 € T.T.C.	
TELECOMMANDE OUVERTURE BORNE CAPITAINE limité à 2	66.25 € T.T.C.	
TELECOMMANDE OUVERTURE PORTAILS ZONE TECHNIQUE limité à 2	46.00 € T.T.C.	
LOCATION SALLE DE REUNION (la demi-journée)	189.00 € T.T.C.	
LIVRE « BATEAUX DE CAPBRETON » Jean LARTIGUE	30.00 € T.T.C.	
LIVRE « AU TEMPS DE LA PECHE A LA SARDINE » Mme/M DUVIELLA	40.00 € T.T.C.	
MARINIÈRE adulte	20.00 € T.T.C.	
MARINIÈRE enfant	15.00 € T.T.C.	
PRESTATION PUBLICITAIRE ENVOI (1000 envois)	122.00 € T.T.C.	
PAVILLON DU PORT DE CAPBRETON	7.00 € T.T.C.	

8 - REDEVANCE RELATIVE AU RENFLOUEMENT DES NAVIRES ET SERVICES ANNEXES

a/ BATEAU DE SERVICE AVEC L'AGENT PORTUAIRE : la ½ heure	65.00 € H.T.	+ 13.00 € T.V.A. =	78.00 € T.T.C.	
b/ POMPAGE : la ½ heure	23.33 € H.T.	+ 4.67 € T.V.A. =	28.00 € T.T.C.	+ 3 %

9 - ACCES AU GRIL DE CARENAGE ET TAXE DE SEJOUR SUR LES CALES

Carénage à flot interdit, seules sont autorisées les interventions non polluantes d'entretien.

10 - TAXE DE SEJOUR DES BATEAUX SUR LES SLIPS - (ACCES CALE DE HALAGE)

Usage réservé à la sortie ou à la mise à l'eau des bateaux de moins de 1 500 kg. Pas de stationnement, sauf cas de force majeure. Accès gratuit.

11 - TAXE DE SEJOUR SUR LES TERRE-PLEINS DE LA ZONE TECHNIQUE (Franchise de 48 heures)

TARIF : 0.48 € H.T. + 0.09 € T.V.A. = 0.57 € T.T.C. le m² par jour d'occupation. **+ 3 %**

Règlementation du stationnement sur les terre-pleins de la zone technique :

- Gratuité d'un stationnement par an, pour une durée maximum de **7 JOURS CONSECUTIFS** sur les terre-pleins de la zone technique pour les abonnés à l'année, hors période de MARS à AOÛT inclus.
- Franchise de 48 heures dans le cas d'autres stationnements dans la même année.
- Gratuité de **15 JOURS CONSECUTIFS** pour les pêcheurs professionnels titulaires d'un contrat de plan d'eau, dans l'année civile, hors période de MARS à AOÛT inclus.

12 - MANUTENTION DES NAVIRES / TARIF PUBLIC

Le personnel du port n'assure que la conduite de l'élévateur.

Le placement des sangles ou élingues est assuré par le propriétaire ou son mandataire et sous sa seule responsabilité. Celui-ci doit être présent durant toute la manœuvre.

Le rendez-vous doit être pris impérativement **24 H à l'avance**.

- **TARIF PREFERENTIEL** en hors-saison sur les tarifs de l'élévateur ; **25 % du 01 octobre au 14 mars**. Cette réduction est applicable à tous usagers y compris les professionnels du nautisme.

13 A - TENUE DES BATEAUX DANS LES SANGLES (Intervention sur des bateaux déjà sur la ZONE TECHNIQUE)

TARIF : par ½ heure d'utilisation = 86.67 € H.T. + 17.32 T.V.A. = **104.00 € T.T.C.** **+ 3 %**

13 B - GRUE DE SERVITUDE (Capacité : 1 500 kg) : la 1/2 heure : 42.50 € H.T. + 8.50 € T.V.A. = **51.00 € T.T.C.** **+ 3 %**

14 - MANUTENTION DES NAVIRES / TARIF RESERVE AUX PROFESSIONNELS (15 % de réduction)

BENEFICIAIRES

Les entreprises prestataires de service pour la navigation de plaisance bénéficieront de 15 % de réduction sur tous les tarifs publics de manutention de navire en vigueur et sur le tarif « stationnement sur les terre-pleins publics » de la zone technique.

Ne sont concernés par cet avantage que les entreprises inscrites au REGISTRE DU COMMERCE du Département des Landes, soumises à la redevance commerciale dite de « maintenance de la zone technique », à l'exclusion de toutes les autres.

Ces entreprises devront prendre l'engagement écrit de ne pratiquer auprès de leur clientèle, que les tarifs proposés par le Port, **sans réduction ni majoration**.

Le personnel du port n'assume que la conduite de l'élévateur. **Le placement des sangles ou élingues est assuré par le propriétaire ou son mandataire et sous sa seule responsabilité.**

Le rendez-vous doit être pris impérativement **24 H à l'avance**.

MISE EN OEUVRE ET APPLICATION DE LA REDEVANCE COMMERCIALE DITE DE « MAINTENANCE DE LA ZONE TECHNIQUE » (applicable aux entreprises non amodiataires de la zone technique) :

- Application d'une redevance commerciale dite de « maintenance de la zone technique » adossée au chiffre d'affaires réalisé en N-1 avec le Port sur la base de 582.62 € HT pour un C.A. jusqu'à 10.000 € et de 233.00 € HT par tranche de 10 000 € pour un C.A. égal ou supérieur à 10 000 €. Cette redevance est payable en début d'exercice sur le chiffre d'affaires de l'année antérieure. **+ 3 %**

TARIFS : TARIF PREFERENTIEL en hors-saison sur les tarifs de l'élévateur : **25 % du 01 octobre au 15 mars**.

14 D - OPERATION DE MANUTENTIONS TARIF PROFESSIONNELS (-15%) du 15 MARS au 30 SEPTEMBRE

POIDS DU BATEAU	1 OPERATION			2 OPERATIONS EN 24 H			2 OPERATIONS EN 48 HEURES		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Moins de 1 000 KG	31,69	6,34	38,03	39,80	7,96	47,76	46,43	9,29	55,71
de 1 000 KG à 1 499 KG	44,96	8,99	53,95	53,06	10,61	63,67	66,33	13,27	79,59
de 1 500 KG à 1 999 KG	53,80	10,76	64,56	67,80	13,56	81,36	81,80	16,36	98,16
de 2 000 KG à 2 999 KG	75,91	15,18	91,09	84,02	16,80	100,82	101,70	20,34	122,04
de 3 000 KG à 3 999 KG	84,02	16,80	100,82	104,64	20,93	125,57	126,75	25,35	152,10
de 4 000 KG à 4 999 KG	108,33	21,67	130,00	123,08	24,62	147,69	150,34	30,07	180,41
de 5 000 KG à 6 999 KG	154,76	30,95	185,71	171,71	34,34	206,05	209,29	41,86	251,15
de 7 000 KG à 9 999 KG	210,77	42,15	252,92	227,72	45,54	273,26	277,09	55,42	332,51
de 10 000 KG à 11 999 KG	277,09	55,42	332,51	305,10	61,02	366,12	369,94	73,99	443,93
de 12 000 KG à 14 999 KG	319,84	63,97	383,81	349,32	69,86	419,18	423,01	84,60	507,61
de 15 000 KG à 17 999 KG	360,37	72,07	432,44	395,00	79,00	474,00	480,49	96,10	576,59
de 18 000 KG à 19 999 KG	404,58	80,92	485,50	442,91	88,58	531,49	537,98	107,60	645,57
de 20 000 KG à 23 999 KG	453,23	90,65	543,87	495,97	99,19	595,16	603,56	120,71	724,27
de 24 000 KG à 27 000 KG	493,76	98,75	592,51	539,44	107,89	647,33	655,15	131,03	786,18

+ 3%

**Manutention
"Expertise/Avarie"
calculée à 50 % du
montant du forfait
24 H**

14 E - OPERATION DE MANUTENTIONS TARIF PREF PROFESSIONNEL (-25%)+(-15%) du 1er OCTOBRE au 14 MARS

POIDS DU BATEAU	1 OPERATION			2 OPERATIONS EN 24 H			2 OPERATIONS EN 48 HEURES		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Moins de 1 000 KG	22,85	4,57	27,42	30,22	6,04	36,26	35,38	7,08	42,45
de 1 000 KG à 1 499 KG	33,90	6,78	40,68	42,75	8,55	51,30	50,12	10,02	60,14
de 1 500 KG à 1 999 KG	42,01	8,40	50,41	50,12	10,02	60,14	60,43	12,09	72,51
de 2 000 KG à 2 999 KG	57,48	11,50	68,98	63,38	12,68	76,05	75,17	15,03	90,20
de 3 000 KG à 3 999 KG	61,91	12,38	74,29	78,86	15,77	94,63	96,54	19,31	115,85
de 4 000 KG à 4 999 KG	82,53	16,51	99,04	95,07	19,01	114,08	112,02	22,40	134,42
de 5 000 KG à 6 999 KG	116,44	23,29	139,73	127,49	25,50	152,99	156,23	31,25	187,48
de 7 000 KG à 9 999 KG	157,71	31,54	189,25	171,71	34,34	206,05	209,29	41,86	251,15
de 10 000 KG à 11 999 KG	209,29	41,86	251,15	227,72	45,54	273,26	277,09	55,42	332,51
de 12 000 KG à 14 999 KG	239,52	47,90	287,42	261,63	52,33	313,95	317,63	63,53	381,15
de 15 000 KG à 17 999 KG	268,99	53,80	322,79	298,47	59,69	358,16	360,37	72,07	432,44
de 18 000 KG à 19 999 KG	304,36	60,87	365,23	333,10	66,62	399,72	404,58	80,92	485,50
de 20 000 KG à 23 999 KG	339,00	67,80	406,80	372,17	74,43	446,60	453,96	90,79	544,75
de 24 000 KG à 27 000 KG	370,68	74,14	444,82	406,79	81,36	488,15	490,81	98,16	588,97

+ 3%

**Manutention
"Expertise/Avarie"
calculée à 50 % du
montant du forfait
24 H**

13 C - OPERATION DE MANUTENTIONS TARIF USAGERS du 15 MARS au 30 SEPTEMBRE

POIDS DU BATEAU	1 OPERATION			2 OPERATIONS EN 24 H			2 OPERATIONS EN 48 HEURES		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Moins de 1 000 KG	37,50	7,50	45,00	46,67	9,33	56,00	54,17	10,83	65,00
de 1 000 KG à 1 499 KG	52,50	10,50	63,00	61,67	12,33	74,00	78,33	15,67	94,00
de 1 500 KG à 1 999 KG	62,50	12,50	75,00	80,00	16,00	96,00	95,83	19,17	115,00
de 2 000 KG à 2 999 KG	89,17	17,83	107,00	98,33	19,67	118,00	120,00	24,00	144,00
de 3 000 KG à 3 999 KG	98,33	19,67	118,00	123,33	24,67	148,00	149,17	29,83	179,00
de 4 000 KG à 4 999 KG	127,50	25,50	153,00	144,17	28,83	173,00	176,67	35,33	212,00
de 5 000 KG à 6 999 KG	181,67	36,33	218,00	202,50	40,50	243,00	246,67	49,33	296,00
de 7 000 KG à 9 999 KG	248,33	49,67	298,00	267,50	53,50	321,00	326,67	65,33	392,00
de 10 000 KG à 11 999 KG	326,67	65,33	392,00	358,33	71,67	430,00	435,00	87,00	522,00
de 12 000 KG à 14 999 KG	376,67	75,33	452,00	410,83	82,17	493,00	497,50	99,50	597,00
de 15 000 KG à 17 999 KG	424,17	84,83	509,00	465,00	93,00	558,00	565,00	113,00	678,00
de 18 000 KG à 19 999 KG	475,83	95,17	571,00	520,83	104,17	625,00	633,33	126,67	760,00
de 20 000 KG à 23 999 KG	533,33	106,67	640,00	583,33	116,67	700,00	710,00	142,00	852,00
de 24 000 KG à 27 000 KG	580,83	116,17	697,00	635,00	127,00	762,00	770,83	154,17	925,00

+ 3%

**Manutention
"Expertise/Avarie"
calculée à 50 % du
montant du forfait
24 H**

13 D - OPERATION DE MANUTENTIONS TARIF PREFERENTIEL USAGERS (-25%) du 1er OCTOBRE au 14 MARS

POIDS DU BATEAU	1 OPERATION			2 OPERATIONS EN 24 H			2 OPERATIONS EN 48 HEURES		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Moins de 1 000 KG	27,50	5,50	33,00	35,83	7,17	43,00	41,67	8,33	50,00
de 1 000 KG à 1 499 KG	40,00	8,00	48,00	50,00	10,00	60,00	58,33	11,67	70,00
de 1 500 KG à 1 999 KG	49,17	9,83	59,00	58,33	11,67	70,00	71,67	14,33	86,00
de 2 000 KG à 2 999 KG	68,33	13,67	82,00	75,00	15,00	90,00	88,33	17,67	106,00
de 3 000 KG à 3 999 KG	73,33	14,67	88,00	92,50	18,50	111,00	114,17	22,83	137,00
de 4 000 KG à 4 999 KG	96,67	19,33	116,00	112,50	22,50	135,00	131,67	26,33	158,00
de 5 000 KG à 6 999 KG	136,67	27,33	164,00	150,00	30,00	180,00	183,33	36,67	220,00
de 7 000 KG à 9 999 KG	185,00	37,00	222,00	202,50	40,50	243,00	246,67	49,33	296,00
de 10 000 KG à 11 999 KG	246,67	49,33	296,00	267,50	53,50	321,00	326,67	65,33	392,00
de 12 000 KG à 14 999 KG	282,50	56,50	339,00	307,50	61,50	369,00	374,17	74,83	449,00
de 15 000 KG à 17 999 KG	315,83	63,17	379,00	350,83	70,17	421,00	424,17	84,83	509,00
de 18 000 KG à 19 999 KG	357,50	71,50	429,00	391,67	78,33	470,00	475,83	95,17	571,00
de 20 000 KG à 23 999 KG	398,33	79,67	478,00	437,50	87,50	525,00	534,17	106,83	641,00
de 24 000 KG à 27 000 KG	435,83	87,17	523,00	478,33	95,67	574,00	577,50	115,50	693,00

+ 3%

**Manutention
"Expertise/Avarie"
calculée à 50 % du
montant du forfait
24 H**

